

# Contrôle

## Contrôle Climatisation

2021/2022



+33 (0)1.56.05.30.30



contact@amex-services.fr



www.amex-services.fr



www.norme-erp.fr



**Assistance Maitrise EXPertise**

32 Chemin Du Sautaret 38790 Saint Georges d'Épéranche  
Siret : 50378687300060 - certifié sous le n° 119 217 716 92

# Contrôle Climatisation



Peu connu, la vérification périodique des systèmes de climatisation est obligatoire.

Depuis l'arrêté du 29/02/2016, tous les équipements contenant un gaz à effet de serre (Fluide frigorigène pour les climatisations) sont réglementés afin de limiter les émissions de gaz.

Industriels, hôtels, restaurants, sociétés de transport, logistique, ERP, établissements de santé, de loisirs, administrations, ... tout le monde est concerné par la réglementation.

La vérification des systèmes de climatisation et thermodynamiques est à faire tous les 5 ans.

Nouvelles installations et remplacements : le premier contrôle doit être réalisé dans les 5 ans après l'installation

## Cette vérification comprend :

- Analyser et évaluer le rendement du système,
- Vérifier l'étanchéité,
- Fournir des recommandations sur la bonne utilisation,
- Vérifier la conformité de l'installation,
- Rapport de vérification par notre équipe agréée,
- Levée des réserves (Le cas échéant).

## Réglementation :

- Arrêté du 29/02/2016 relatif à certains fluides frigorigènes et aux gaz à effet de serre fluorés.

## Tarification



Sur devis en fonction de la taille de votre structure.

## Que propose A.M.EX. ?

Grâce à sa veille juridique, nos experts supervisent l'ensemble de vos établissements et vous prémunissent de tout écart ou risques, financier et pénal, possibles.

A.M.EX. propose de suivre le contrôle en différentes étapes :

- Organiser et planifier les contrôles,
- Analyser les rapports de contrôle,
- Analyser les réserves émises,
- Validation par le responsable / client,
- Allouer la levée des réserves aux divers mainteneurs choisis par le client,
- Effectuer le suivi des levées des réserves,
- Fourniture et mise en ligne des attestations de réserve.

## Fréquence

- 1er contrôle doit être réalisé dans les 5 ans après l'installation,
- Tous les 5 ans.

**Vous souhaitez un devis ? Contactez-nous !**

**+33 (0)1 56 05 30 30**

**[contact@amex-services.fr](mailto:contact@amex-services.fr)**

**Assistance Maitrise EXpertise**

32 Chemin Du Sautaret 38790 Saint Georges d'Épéranche  
Siret : 50378687300060 - certifié sous le n° 119 217 716 92

Commissions de sécurité - Contrôles et levées de réserves - Formations  
Registres de sécurité et d'Accessibilité - Éditeur de logiciels réglementaires - Distributeur agréé de défibrillateur ZOLL